

**Avis public**



**ORDONNANCES**

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mars 2019.

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)**

- Ordonnance OCA19 17004 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8<sup>o</sup>)

- Ordonnance OCA19 17005 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC**  
(R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)

- Ordonnance OCA19 17006 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg](http://ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg), en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 13 mars 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

## Liste finale des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2019

Événements	Requérant	Endroit	Date	Occupation	Vente	Camion bourré de rue	Demande de permis d'alcool	Consommation d'alcool	Bruit	Véhicule hypomobile	Nombre éventuel de participant	Fermeture de rue	Statue
Les amis du parc NDG	La semaine des arts	Parc Notre-Dame-de-Grâce	16, 17, 23, 24, 30 et 31 mars; 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 28 avril; 4, 5, 11, 12, 25 et 26 mai 2019	11:00 à 22:00	oui 30 mars 2019, 12:00 à 21:00	non	non	non	oui 30 mars 2019, 12:00 à 21:00	non	100 personnes par date	N/A	Accepté sous condition